



ANNEXE X.O.1
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU
CIRCULATION INTERDITE AUX CAMIONS-REMORQUES
ET AUX CAMIONS SEMI-REMORQUES
VIEUX-QUÉBEC
RÉSEAU ARTÉRIEL D'AGGLOMÉRATION

— CIRCULATION INTERDITE ENTRE 9H ET 11H

□ LIMITE SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC